

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 024 / CC/GEC

**PREMIERE CHAMBRE DE MISE EN ETAT
ROLE DU MARDI 19 MARS 2024
HEURE : 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	1801/265/REC-23 du 28/09/2023	Collectivité OKOU Edilo représentée par OKOU Godonou	Chambre Judiciaire de la Cour Suprême	Recours en inconstitutionnalité du jugement n°09 du 09 janvier 1973 du TPI de Porto-Novo, l'arrêt n°5975 du 02 juillet 1975 de la Cour d'Appel de Cotonou et l'arrêt n°7/CJA du 28 juin 1985 de la Cour Suprême, pour violation de CADHP.	
2.	1971/283/REC-23 du 26/10/2023	Association de Développement Socio- Culturelle et Economique du village Okoun Sèmè (ADESCEVOS) représentée par Dieudonné David ODJO.	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS)	Recours pour violation de l'article 27 de la Constitution.	
3.	2127/303/REC-23 du 20/11/2023	AZANHOUE S.G. Armand	Clément Isidore CAPO- CHICHI, Président de la CBDH.	Recours pour violation des articles 35 et 36 de la Constitution.	



4.	2192/314/REC-23 du 30/11/2023	Togoun Marcel OMIANLE	-David AGBAHOUNGBA -Cathérine ALIHOSSI	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire foncière.	
5.	2257/324/REC-23 du 14/12/2023	Paulin Zokpè AHANGNAN	Cour Spéciale des Affaires Foncières.	Recours pour violation de l'article 7 de la CADHP.	
6.	2287/330/REC-23 du 19/12/2023	Bala SANNI	Juge d'instruction du 6 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	



7.	2288/331/REC-23 du 19/12/2023	Jocelyne BONI	Juge d'instruction du 1 ^{er} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
8.	2372/002/REC-24 du 29/12/2023	Soumanou DOTIA	Commission de l'instruction de la CRIET.	Recours pour détention arbitraire et pour violation de droits humains.	
9.	0003/007/REC-24 du 03/01/2024	Amouza AYEKITAN	Juge d'instruction du 4 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	



10.	0005/008/REC-24 du 03/01/2024	Soumanou DOTIA	Commission de l'instruction de la CRIET.	Recours pour détention arbitraire et pour violation de droits humains.	
11.	0055/016/REC-24 du 09/01/2024	Judicaël AKPOKPO GLELE	Monsieur Yvon DETCHEOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.	Recours pour violation de la Constitution.	
12.	0056/017/REC-24 du 09/01/2024	Judicaël AKPOKPO GLELE	Secrétaire général du Gouvernement	Recours pour violation des articles 8, alinéa 2 et 35 de la Constitution.	



NOUVELLES AFFAIRES

13.	0129/026/REC-24 du 23/01/2024	Fabien MIATOU	Commissaire en charge du commissariat de Houègbo	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire judiciaire	
14.	0133/027/REC-24 du 23/01/2024	Collectif des sages et notables des villages de KORO, TOUKOUROU I, TOUKOUROU II, GBEYEKEROU Rep/ Inousssa K. SANNI, Guiman A. OROU GADO et autres.	-Maire de la Commune de Tchaourou -Préfet du département du Borgou	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit foncier.	
15.	0150/029/REC-24 du 25/01/2024	Janvier BOTON	Juge de la 1 ^{ère} chambre des référés civils du TPI de Porto- Novo	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire	



16.	0177/033/REC-24 du 29/01/2024	-Kingnonsi KPOTO -Simon KPOTO -Comlan A. AGBODOUNTO	Ablawa LOKOSSOU	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit foncier.	
17.	0212/035/REC-24 du 31/01/2024	Frédéric SOSSOU	Maire de la Commune de Cotonou	Ampliation d'une lettre adressée au Président de la République.	
18.	0234/041/REC-24 du 02/02/2024	Collectif des propriétaires et présumés propriétaires des parcelles dans la zone de « Togbin Daho zone 4 côté Nord de la route des pêches » -Henri AROUKO -Biliaminou ALAO	-Secrétaire général du Gouvernement -Agence Nationale du Domaine et du Foncier	Recours contre le communiqué n°056/MCVT/SP-C du 22 janvier 2024 pour violation de la Constitution.	



19.	0266/044/REC-24 du 08/02/2024	Modeste AMADOTE	Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	
20.	0297/051/REC-24 du 12/02/2024	Loukman HOUESSOU	Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour non exécution de la décision DCC 19-246 du 04 juillet 2019.	

Cotonou, le 29 FEV 2024

Le greffier en Chef,

 **Sylvestre FARRA**